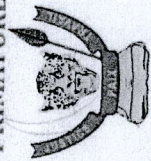


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 156/2023

A LA SOCIETE PARADIGMA Limited Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° T09/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, 2ème phase : Lot 3, conclu avec la Province de la TSHOPO, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinquante-huit millions sept cent quarante-huit mille deux cent cinquante-quatre, quatorze centimes (CDF 58 748 254,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quatre cent onze mille deux cent trente-sept, septante-sept centimes (CDF 411 237,77).

Fait à Kinshasa, le 29/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M L YIMBA
Directeur Général



Sceau de l'Etablissement